

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 21 mai 2021	N° 2021-287

Convocation du 12 mai 2021

Aujourd'hui vendredi 21 mai 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Claudine BICHET à Mme Fannie LE BOULANGER
Mme Céline PAPIN à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Nicolas FLORIAN à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Olivier CAZAUX de 14h30 à 15h50 et à partir de 16h45
Mme Christine BOST à Mme Andréa KISS de 13h15 à 16h
Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANCOIS de 14h30 à 15h30
M. Bernard Louis BLANC à Mme Brigitte BLOCH à partir de 13h28
M. Jean-François EGRON à M. Alexandre RUBIO de 12h à 14h30
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF de 10h30 à 11h40 et de 14h30 à 15h
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 16h10
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 16h45
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 13h15
MM. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h25
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI jusqu'à 10h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Eva MILLIER de 10h30 à 14h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h55
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO à partir de 12h15
M. Christophe DUPRAT à M. Jérôme PEScina à partir de 17h10
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Marie TROUCHE de 14h30 à 16h24
M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 16h
M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT de 11h45 à 15h50
M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL à partir de 16h56
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Fabienne DUMAS de 13h à 14h30
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 10h30
M. Jacques MANGON à Mme Christine BONNEFOY de 11h40 à 14h30
M. Jacques MANGON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h16
M. Guillaume MARI à Mme Nadia SAADI à partir de 12h20
M. Thierry MILLET à Mme Karine ROUX-LABAT de 12h55 à 14h30
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Simone BONORON à partir de 16h15
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 13h15

M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 13h15
M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY à partir
de 13h15
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Stéphanie ANFRAY à
partir de 16h05
M. Thierry TRIJOLET à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h et à
partir de 16h

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h50

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 21 mai 2021	Délibération
	Direction des relations internationales	N° 2021-287

Partenariat entre Bordeaux Métropole, la ville de Bordeaux et l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux dans le cadre d'une convention cadre triennale 2021-2023 - Subvention pour action - Convention - Décision - Autorisation

Madame Céline PAPIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1 – Présentation de l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux (ENSAPBx)

L'école nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux (ENSAPBx) est un établissement d'enseignement supérieur et de recherche, constitué sous la forme d'Etablissement public administratif, sous tutelle conjointe du Ministère de la Culture et du Ministère chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Elle accueille 1020 étudiants, 150 enseignants- et enseignants-chercheurs et emploie 50 personnels administratifs.

L'école concourt à la réalisation des missions du service public de l'enseignement supérieur pour ce qui concerne l'architecture et le paysage et participe aux stratégies nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle veille au respect de la diversité architecturale, paysagère et culturelle et a pour mission d'assurer la formation initiale et continue tout au long de la vie des professionnels de l'architecture, de la ville, des territoires et du paysage.

A l'international, des relations sont entretenues avec de nombreux établissements donnant lieu à des actions de coopération spécifiques : ateliers, interventions pédagogiques d'enseignants, programmes de recherche et coopération technique, certificat international, filières francophones. L'école propose également, dans le cadre de ses conventions, une mobilité enseignante. Elle est membre de plusieurs réseaux liés à ses domaines : Association Européenne pour l'Enseignement de l'Architecture, European Network of Heads of Schools of Architecture-réseau Amérique latine, European Council of Landscape Architecture Schools, Réseau Le Notre, Agence Universitaire de la Francophonie.

2 – Présentation du partenariat entre l'ENSAPBx, Bordeaux Métropole et Ville de Bordeaux

Afin de favoriser les liens entre monde universitaire et collectivités locales, Bordeaux

Métropole et l'ENSAPBx avaient établis un partenariat formalisé par des conventions-cadre triennales en 2014-2017 et 2017-2020. Les actions développées tout au long de ces années ont permis une réflexion croisée sur l'aménagement urbain, les pratiques et les connaissances des écoles et pays concernés. Elles ont également permis de mettre en œuvre des mobilités internationales pour près de 300 étudiants argentins, camerounais, chiliens, français et mexicains. Les ateliers réalisés ont ainsi participé à la professionnalisation des étudiants et à l'échange d'expertise entre enseignants, outre des réflexions approfondies sur des projets urbains, des sites patrimoniaux, la nature et la biodiversité en ville et la participation citoyenne.

Aujourd'hui les partenaires ont une volonté conjointe d'étendre le rayonnement du territoire bordelais et métropolitain de façon coordonnée et cohérente, en particulier dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la mobilité internationale des jeunes. Ils souhaitent agir en partenariat étroit afin que les bénéfices de ces coopérations puissent être élargis au plus grand nombre. Ils souhaitent confirmer et développer le travail conjoint effectué depuis plusieurs années dans un objectif d'enrichissement mutuel, de croisements disciplinaires et institutionnels. L'objectif général est de participer à des échanges culturels, scientifiques et pédagogiques avec les partenaires internationaux sur les thèmes de l'espace public, du paysage, des mobilités durables et de la participation citoyenne.

Il est proposé de renouveler la collaboration pour une nouvelle période de 3 ans (2021-2023) et intégrant la Ville de Bordeaux, sur la base d'un budget 2021 de 17 960€ comprenant :

- 11 300€ répartis sur des actions en lien avec l'action internationale de Bordeaux Métropole ainsi que les compétences métropolitaines en matière d'aménagement urbain. Cette ligne restera constante pendant le temps de validité de la convention.
- la gratification de 3 stagiaires qui seront intégrés dans les services de Bordeaux Métropole, estimée à 6 660€ pour 2021 (660,60€ par mois en 2020, montant mis à jour chaque année).

3 - Bilan du partenariat ENSAPBx – Bordeaux Métropole

Les deux conventions précédentes étaient essentiellement en lien avec les accords de partenariats de la métropole alors en vigueur et ont compris, en synthèse :

- le partenariat avec l'école supérieur spéciale d'architecture du Cameroun :

Le partenariat entre Bordeaux Métropole, la ville de Bordeaux et la Communauté urbaine de Douala a permis l'établissement de liens entre les écoles d'architecture bordelaise et camerounaise. Ceux-ci se sont matérialisés par diverses actions et ateliers, permettant la formation de professionnels camerounais, l'accueil d'étudiants camerounais à Bordeaux et des ateliers d'urbanisme sur la ville résiliente à Douala.

- le partenariat avec l'Université d'architecture d'Hyderabad en Inde :

Dans le cadre de l'accord de coopération Bordeaux Métropole/Gouvernement du Telangana 2015-2020, l'ENSAPBx a travaillé en lien avec la fondation architecturale ADFI, la Jawaharlal Nehru Architecture and Fine Art University (JNAFAU). Les ateliers ont permis de travailler sur la mise en valeur de sites patrimoniaux à Hyderabad, de réaliser des études d'impact et des exercices de design urbain, de conduire des ateliers croisés sur la thématique « Habitat et transition démographique » avec une étude sur les Aubiers notamment.

- le partenariat avec la faculté d'architecture de l'Université de Guanajuato au Mexique :

Durant la dizaine d'années de coopération avec l'Etat du Guanajuato 2011-2020, des ateliers croisés annuels ont permis de travailler sur des projets d'urbanisme de part et d'autre : projets 'ruta del peaton' et 'Museo de las Momias' à Guanajuato, études sur le centre-ville de Martignas et sur les boulevards à Bordeaux par exemple. Cette collaboration a donné lieu à la publication d'un livre et a permis d'établir des liens solides entre les deux écoles (qui vont se poursuivre hors accord dans le domaine de la recherche en architecture).

- l'accueil de stagiaires chiliens et argentins (4 par an entre 2013 et 2016, 2 par an depuis 2017) et camerounais depuis 2015 dans les services de Bordeaux Métropole :

Des étudiants des facultés d'architecture de Douala (Cameroun), Rosario (Argentine) et Santiago (Chili) ont effectué des stages professionnalisant au sein des directions du patrimoine et des bâtiments. Ils ont notamment travaillé sur les espaces et les bâtiments publics de plusieurs villes de la métropole, mettant en perspectives méthodes et approches avec les pratiques de leurs pays respectifs.

- le partenariat entre Bordeaux Métropole et la Sprilur, dans le cadre du fonds de coopération Aquitaine/ Euskadi

Entre 2011 et 2015, les écoles d'architectures de Bordeaux et de San Sebastian ont coopéré, en lien avec la Sprilur (Société publique d'aménagement du sol industriel du gouvernement basque). Les travaux ont porté sur la gestion et le réaménagement des anciens territoires industriels.

4 – Perspectives du partenariat 2021-2023

L'ENSAPBx, Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux s'engagent à collaborer sur leurs zones géographiques prioritaires communes.

Une annexe à la convention de partenariat sera établie chaque année, détaillant le programme d'actions de l'année.

Pour 2021, les actions porteront sur vers Douala (Cameroun), Casablanca (Maroc), Oran (Algérie) et Lima (Pérou), outre l'accueil d'étudiants-stagiaires de Douala, Rosario (Argentine) et Santiago (Chili).

5- Les modalités du partenariat entre Bordeaux Métropole, la Ville de Bordeaux et l'ENSAPBx:

Elle mentionnera précisément :

- les zones géographiques retenues,
- les thématiques des actions et leurs modalités de mise en œuvre,
- les périodes concernées pour chaque action,
- le montant attribué par action et sa répartition entre les partenaires.

L'annexe, signée par les trois parties, indiquera le montant de l'enveloppe globale annuelle.

Le Conseil métropolitain sera amené par ailleurs à délibérer annuellement sur le budget et le détail des actions. Le Conseil d'Administration de l'ENSAPBx, quant à lui, sera régulièrement tenu informé du détail des actions conduites conjointement et des engagements financiers qui en découlent pour les deux parties, le cas échéant.

Les partenaires s'engageront à mettre en commun leurs ressources documentaires, intellectuelles et techniques, utiles à la bonne fin des actions dans le cadre de la coopération.

6 – Le financement du partenariat

Pour 2021, un budget global de 37 410€ est prévu pour le fonctionnement global de ces programmes, dont :

- 17 960€ financés par Bordeaux Métropole (dont 6 660 € correspondant à des

- indemnités de stages, versés directement aux étudiants),
 - 6 700€ financés par la ville de Bordeaux,
 - 12 750€ financés par l'ENSAPBx.

Bordeaux Métropole procèdera au versement de la part annuelle de subvention, d'un montant de 11 300€, en un seul versement.

	Budget prévisionnel en € TTC	Participation de Bordeaux Métropole en € TTC	Participation de la Ville de Bordeaux en € TTC	Participation de l'ENSAPBx en € TTC
Action Lima, Pérou	12 000 €	4 520 €	2 680 €	4 800 €
Action Yaoundé, Cameroun	5 000 €	1 883 €	1 117 €	2 000 €
Action Casablanca, Maroc	10 000 €	3 767 €	2 233 €	4 000 €
Action Oran, Algérie	3 000 €	1 130 €	670 €	1 200 €
Accueil de 3 stagiaires	7 410 €	6 660 €	0 €	750 €
Total	37 410 €	17 960 €	6 700 €	12 750 €

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L 5111 - 4 du Code général des collectivités territoriales,

VU les différentes collaborations initiées depuis 2011 avec l'Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux,

VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai, reçue à la Préfecture de la Gironde le 9 juin 2015, adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé par Bordeaux Métropole,

VU la délibération n° 2021/71 du 18 mars 2021 reçue à la Préfecture de la Gironde le 26 mars 2021 adoptant le budget primitif,

VU la délibération n° 2014/0575 liant Bordeaux Métropole et l'Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux sur un programme de travail triennal (2014-2017),

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt de Bordeaux Métropole à étendre le rayonnement du territoire en collaboration avec les acteurs du territoire dans le cadre de ses actions de coopération à l'international.

DECIDE

Article 1 : d'approuver le programme d'actions communes pour l'année 2021 et le budget associé.

Article 2 : d'accorder chaque année sous réserve de leur inscription au budget primitif des années concernées une subvention de 11 300 € à l'ENSAPBx afin de mettre en place les actions détaillées dans le rapport.

Article 3 : d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer la convention triennale et son annexe.

Article 4 : la dépense sera imputée sur le budget principal de l'exercice cours au chapitre 65 - article 657382 – fonction 048.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 mai 2021

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 31 MAI 2021</p> <p>PUBLIÉ LE : 31 MAI 2021</p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Céline PAPIN</p>
---	---